

Collège Paul-Émile VICTOR

10, route de Laval

53200 Château-Gontier Sur Mayenne

Compte-rendu du Conseil d'Administration du **lundi 3 octobre 2022**

Présents :

Excusés : M. CADOR, Mme DABIN, Mme HAREL,

Le quorum étant atteint, M. Le Principal ouvre la séance à 18h06.

Les personnels administratifs sont désignés secrétaires de séance.

M. RIGOUIN demande l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 27 juin 2022.

Commentaire : pas de commentaire

VOTES		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
16	0	0

Ordre du jour du CA du 3 octobre 2022 :

I : Affaires pédagogiques :

- Bilan de rentrée,
- Programmation des visites et sorties du 1^{er} trimestre.
- Projet d'établissement,
- Contrat d'objectifs,

II : Affaires financières :

- Tarifs 2023,
- Etat d'occupation des logements de fonction,
- Voyage à Dublin,
- Voyage à Schwerte,
- Clé de répartition du budget 2023,
- Déspécialisation d'une subvention « manuels scolaires » 2018.

Questions diverses : pas de questions diverses proposées

Déroulé de l'ordre du jour :

I : Affaires pédagogiques

I – 1 : Bilan de rentrée :

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Elèves	469	437	452	454	465	481	482	482	487	477
6 ^{ème}	115	116	129	129	121	124	130	123	134	114
5 ^{ème}	128	109	113	125	127	126	123	129	122	135
4 ^{ème}	112	113	97	108	121	122	118	123	125	118
3 ^{ème}	114	99	113	92	96	109	111	107	106	110
DP					373	400	394	396	412	406
%					80,21%	83,16%	81,74%	82,15%	84,59%	85,11%

M. RIGOUN fait remarquer que malgré la baisse de la démographie dans le département, les effectifs restent stables.

	Session 2014	Session 2015	Session 2016	Session 2017	Session 2018	Session 2019	Session 2020	Session 2021	Session 2022
Collège Paul Emile Victor	71%	92,85%	89,38%	93,4%	98,93%	98,16%	98,25%	96,4%	93,4%
Département	85,8%	90,65%	89,98%	93,4%	91,2%	93,5%	93,3%	95,0%	92%
Académie	86 %	88,69%	89,35%	92,1%	90,6%	90,9%	91,7%	90,1%	91%

Les résultats au DNB sont en baisse mais ils restent au-dessus de la moyenne départementale et académique.

	TOTAL	2 ^{nde} GT	2 ^{nde} Pro	1 ^{ère} CAP	1 ^{ère} CAP App	2 ^{nde} Pro App	Rdb – 3 ^{ème}
Filles	47 (44,3%)	34 (72,3%)	10 (21,2%)	2 (4,2%)	1 (2,1%)	0 (0,0%)	0 (0,0%)
Dépt 53		69,2%	14,8%	1,6%		3,3%	1,1%
Garçons	59 (55,6%)	32 (54,2%)	17 (28,8%)	1 (1,7%)	7 (11,8%)	1 (1,7%)	1 (1,7%)
Dépt 53		52,3%	21,3%	2,9%		11,6%	1,5%
Total	106	66 (62,2%)	27 (25,4%)	3 (2,8%)	8 (7,5%)	1 (0,9%)	1 (0,9%)

Les orientations post 3^{ème} restent majoritairement vers la voie générale et technologique.

Le taux d'obtention de 1^{er} vœu reste stable : 90% contre 91% l'an passé.

Commentaires :

Pas de commentaires

I - 2 : Programmation des visites et sorties

Désignation	Date et Lieu	Niveau	Financement
Sortie Théâtre : Tous les jours – prévention du harcèlement en milieu scolaire	↓ Jeudi 20 octobre à 10h15 et 14h45 « Collège »	Niveau 4 ^{ème} + 3B 145 élèves	Participation FSE : 4,00€ Participation Clg : 1,00€
Sortie Théâtre : Les locataires	↓ Vendredi 14 octobre à 14h « Le Carré »	3B	Participation FSE : 4,00€ Participation Clg : 1,00€

Le pass culture est inclus dans le financement.

Commentaires :

Un représentant parents d'élèves : Pourquoi les 3B sont sur les deux projets ?

Le chef d'établissement : Parce que c'est le même enseignant qui programme ces sorties, sachant que d'autres sorties sont prévues pour les autres classes de troisième.

VOTES		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
16		

Désignation	Date et Lieu	Niveau	Financement
Correspondant Gendarmerie Intervention : « Lutte contre le cyberharcèlement »	↓ Jeudi 20 octobre Collège	Toutes les classes de 5 ^{ème} – 135 élèves	Gratuit

Commentaires :

Pas de commentaire

I – 3 : Projet d'établissement

I – 3 – 1 : Rappel des textes :

1989 : Définition du projet d'établissement propre à chaque EPLE

L'article 18 de la loi n° 89-486 d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 impose aux Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) d'élaborer un projet d'établissement qui « *définit les modalités propres à chaque établissement de mise en œuvre des programmes nationaux et des orientations nationales et académiques* ». Le projet d'établissement a ainsi pour fonction de décliner les politiques nationale et académique, de les adapter au contexte spécifique de l'établissement. C'est en cela que l'établissement est un établissement local.

Il doit notamment préciser les activités scolaires et périscolaires organisées dans l'établissement.

Le projet d'établissement indique également les moyens mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et associer les parents à ces objectifs.

Il peut aussi prévoir la mise en place d'expérimentations, pendant 5 ans au plus et avec l'accord des autorités académiques. Ces expérimentations peuvent notamment concerner les sujets suivants :

- Enseignement de disciplines en Discipline Non Linguistique (DNL),
- Sections Sportives Scolaires,
- Ateliers de Pratiques Artistiques,
- Organisation pédagogique de la classe ou de l'établissement (par exemple, "cours le matin, sport l'après-midi" ou les "classes sans notes")
- Échanges ou jumelages avec des écoles étrangères
- ...

Le conseil pédagogique , présidé par le chef d'établissement, prépare la partie pédagogique du projet.

Les partenaires extérieurs à l'établissement (entreprises, associations culturelles, centres d'orientation et d'information, autres établissements scolaires, etc.) peuvent aussi être consultés.

Le projet d'établissement est adopté par le conseil d'administration, pour une durée comprise entre 3 et 5 ans.

Textes de loi et références

- Code de l'éducation : articles L401-1 à L401-4
Projet d'établissement (article L401-1)
- Code de l'éducation : articles R421-2 à R421-7
Contenu d'un projet d'établissement
- Code de l'éducation : articles L421-2 à L421-10

2005 : Contrat d'objectifs

L'ambition d'un projet d'établissement propre à chacun des EPLE, tel que décrit précédemment, a été confortée par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école d'avril 2005, qui introduit, comme prolongement du projet d'établissement, le processus de contractualisation sur des objectifs entre l'autorité académique et les EPLE. « *Conclu avec l'autorité académique [le contrat] définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs.* » La circulaire 2005-156 du 30 avril 2005 ajoute que le contrat d'objectifs « *doit être établi en cohérence avec le projet d'établissement et sur la base des orientations fixées aux niveaux national et académique* ».

2021 : Évaluation des établissements du second degré – Conseil d'Évaluation de l'École

Le projet d'établissement et le contrat d'objectifs définissent des axes de travail de l'établissement et contribuent l'un et l'autre à l'élaboration d'un programme d'actions en fonction des objectifs visés. Les établissements se sont habitués à élaborer des diagnostics, à construire des projets, à proposer des contrats d'objectifs.

L'évaluation des établissements scolaires s'inscrit donc dans un continuum mais en marque une nouvelle étape. La finalité de l'évaluation des établissements est l'amélioration, dans l'établissement, du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages des élèves, de leurs parcours de formation et d'insertion professionnelle, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'établissement. Elle a pour but d'améliorer, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'établissement. L'évaluation des établissements les aide à faire émerger leurs caractéristiques propres, à analyser eux-mêmes leur fonctionnement, les résultats de leurs élèves et la qualité de leur parcours, à valoriser l'investissement de leurs équipes pédagogiques et à dégager des pistes d'action.

Il s'agit donc de :

- proposer collectivement des axes stratégiques à mettre en œuvre pour une amélioration ou une consolidation de la réussite des élèves et de leur qualité de vie à l'École.

Commentaires :

Pas de commentaire

I – 3 – 2 : Protocole mis en œuvre :

Janvier 2022 = auto-évaluation : quels sont les points de vue des différents usagers de l'EPLÉ ?

Cette auto-évaluation est réalisée à partir des résultats des questionnaires mis en ligne à destination des 4 catégories d'usagers suivants :

- Les élèves du collège,
- Les enseignants du collège,
- Les parents d'élèves du collège,
- Les personnels non enseignants du collège.

Les questionnaires, mis en ligne, ont été élaborés par le Conseil d'Évaluation de l'École et ont été adaptés dans leur contenu aux spécificités du collège Paul-Émile VICTOR qui ne possède pas de SEGPA, ni d'ULIS ni d'internat et qui ne relève pas de l'éducation prioritaire.

Janvier 2022 = Diagnostic : que disent les chiffres ?

- Taux de réussite,
- Quelles poursuites de scolarité,
- Bilan vie scolaire,
- AS-UNSS,
- Sorties et voyages,
- Actions culturelles,
- Projets spécifiques (E3D, APA, Aux Arts Collégiens...)
- ...

Mars 2022 = Evaluation externe : rencontre et échange avec des inspecteurs

L'établissement se prête au regard extérieur d'évaluateurs qui conforte, prolonge et enrichit la réflexion collective menée dans l'établissement, soutient la recherche de solutions et croise les regards pour accompagner les avancées collectives et conforter les dynamiques positives engagées, renforçant au final une capacité collective d'évaluation. L'évaluation externe peut ainsi être résumée en trois actions : échanger, expertiser, recommander.

M. FARDIN, doyen des IEN du 1^{er} degré du rectorat, et M. BERTRAND, inspecteur Information et Orientation, ont été missionnés par M. Le Recteur pour cette évaluation externe réalisée au mois de mars 2022 au collège Paul-Émile VICTOR.

Avril 2022 = restitution de l'auto-évaluation, du diagnostic et de l'évaluation externe aux personnels enseignants et non enseignants de l'établissement.

23 Mai 2022 = présentation de l'auto-évaluation, du diagnostic et de l'évaluation externe aux membres du conseil d'administration.

Avril-Septembre 2022 = rédaction collégiale en plusieurs temps du projet d'établissement et du contrat d'objectifs.

Septembre 2022 = présentation au conseil d'administration pour adoption.

Septembre 2022 – Juin 2027 = mise en œuvre du projet d'établissement. Le rapport annuel pédagogique présente chaque année l'état d'avancement du projet d'établissement et des objectifs qui lui sont associés.

Commentaires :

Pas de commentaires

I – 3 – 3 : Auto-Évaluation :

INFORMATIONS GENERALES :

Le questionnaire proposé aux élèves, aux parents, aux personnels enseignants et non enseignants est issu du Conseil d'Évaluation de l'École. Il a été adapté aux caractéristiques du collège Paul-Émile VICTOR. Ainsi, les questions relatives au fonctionnement de l'ULIS, de la SEGPA et de l'internat ont été retirées puisque ces dispositifs ne sont pas présents au collège.

Il a été mis en ligne du 12 au 24 janvier 2022.

Les résultats reportés dans ce document mettent en avant les points les plus cités comme devant être mis en avant dans le cadre du projet d'établissement.

ELEVES :

160 élèves sur 487 ont répondu à ce questionnaire soit un taux de participation de 32,8%. Ces 160 élèves se répartissent ainsi : 66 garçons et 94 filles.

La répartition par régime est la suivante :

- Externe = 11,3%
- Demi-pensionnaire = 87,8%

La participation par niveau est la suivante :

- 6^{ème} = 42 élèves (26,3% des participants au sondage et 31,5% de participation du niveau 6^{ème})
- 5^{ème} = 33 élèves (20,6% des participants au sondage et 27,0% de participation du niveau 5^{ème})
- 4^{ème} = 53 élèves (33,1% des participants au sondage et 42,7% de participation du niveau 4^{ème})
- 3^{ème} = 30 élèves (18,8% des participants au sondage et 28,3% de participation du niveau 3^{ème})

Les 4 thèmes abordés dans ce questionnaire sont les suivants :

- Ma vie dans l'établissement,
- Ma vie en classe,
- Le suivi pédagogique pendant les périodes de confinement,
- L'orientation post collège.

Les informations prioritaires qui ressortent sont les suivantes :

- Les élèves soulignent un climat de travail en classe serein et des installations adaptées.
- Les élèves mettent en avant le bon accompagnement pendant les périodes de confinement.
- Au niveau pédagogique les élèves souhaitent davantage de projets et activités interdisciplinaires.
- Le principal point à travailler concerne le vivre ensemble et l'acceptation de la différence : les moqueries réciproques sont les remarques majoritairement signalées par les élèves.
- Les élèves souhaitent davantage d'informations quant aux voies d'orientations, aux lycées et leurs formations...
- Les élèves souhaitent une amélioration de leur cadre de vie sur les temps de pauses :
 - Mobilier du foyer,
 - Davantage de bancs sur la cour.

PARENTS :

115 parents sur 813 ont répondu à ce questionnaire soit un taux de participation de 14,1%.

La participation des parents par niveau est la suivante :

- 6^{ème} = 27% - 5^{ème} = 20% - 4^{ème} = 23,5% - 3^{ème} = 28,7%

Les 5 thèmes abordés sont les suivants :

- Relations avec l'établissement,
- L'offre pédagogique et l'apprentissage de votre enfant,
- La vie dans l'établissement,
- Le travail scolaire à la maison,
- L'orientation post collège.

Les informations prioritaires qui ressortent sont les suivantes :

- Un besoin d'informations et d'accompagnement quant aux voies d'orientation et aux offres des lycées,
- Une amélioration des espaces de détente des élèves,
- Une prise en charge de l'accompagnement « social » des élèves : vivre ensemble, acceptation de la différence

Evaluation externe du collège Paul Emile Victor - printemps 2022 :

Synthèse de l'évaluation externe

Le collège possède de réels atouts pour faire réussir les élèves :

- Des locaux agréables, même si la taille des classes est parfois un peu juste au regard des effectifs de chaque classe.
- Une équipe stable d'enseignants chevronnés.
- De nombreux projets déployés.
- Un climat scolaire très serein et positif : un collège où il fait bon vivre.

Les différents échanges nous poussent à faire des suggestions où il conviendrait d'engager une réflexion :

La poursuite des parcours des élèves :

Le pourcentage d'élèves qui intègrent le collège en 6^{ème} sans présenter de retard scolaire est satisfaisant, supérieur à ce qui est observé à différents niveaux, départemental, académique et national. D'autre part les résultats au DNB sont là aussi élogieux et le collège montre sa capacité à conduire une cohorte jusqu'à la 3^{ième}. De toute évidence, les élèves privilégient l'offre présente dans les lycées (public et privé) de Château-Gontier. Deux hypothèses peuvent être formulées, d'une part les élèves s'interdiraient en quelque sorte la poursuite vers un établissement de Laval par exemple, d'autre part ils auraient une méconnaissance de l'offre dans les établissements en dehors de Château-Gontier. En partant des besoins exprimés du groupe élève, nous pouvons suggérer d'investir dès la 6^{ème} l'objectif 1 du Parcours Avenir sur le développement d'une culture du monde économique, moins sur les métiers mais plus sur les organisations professionnelles, la dimension sociétale de monde économique et les fonctionnalités professionnelles. Le tissu économique de la ville et l'implication locale des partenaires peut permettre cette ouverture qui favorisera une exploration plus large du champ des possibles.

La qualité et les modalités de communication :

Les enseignants mais aussi l'équipe de direction ont exprimé leur inquiétude de l'effet de la baisse démographique sur les effectifs de l'établissement dans les prochaines années, notamment dans un contexte de concurrence avec le collège privé. La baisse d'une division aurait inévitablement un impact sur l'organisation des services des enseignants, certains d'entre eux se voyant contraints à des temps partagés, ce qui aurait aussi automatiquement un effet sur la cohésion de l'équipe, sur l'impulsion et le portage de projets qui constituent pourtant un marqueur fort de l'établissement.

Il semble essentiel de prendre des initiatives de valorisation des projets développés dans le collège en mobilisant les outils numériques tel que l'espace e-lyco mais également la presse locale.

Cet effort de communication devrait aussi être porté en interne. Les habitudes prises par les uns et les autres conduisent à une perte de lisibilité de ce qui est fait et par qui les actions ou projets sont portés.

Points forts identifiés :

Les personnels sont stables et attachés à l'établissement.

Le collège entretient des relations constructives avec l'ensemble des partenaires :

- Conseil Départemental, Mairie, institutions culturelles : Le Carré, le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Château-Gontier, Mayenne Culture...

- Milieux socio-économiques : club d'entrepreneurs, entreprises d'accueil, ...

- Milieux sportifs avec les différents clubs de football de la commune dans le cadre de la SSS FM,

- Associations départementales,

- ...

Les axes de progrès identifiés :

Mettre en place le dispositif « PHARe » de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire.

Mettre en œuvre les 4 parcours éducatifs présentés dans ce document avec une attention particulière sur le parcours Avenir.

Mettre en place une communication vers les familles du collège et des écoles du secteur sur les activités réalisées au collège, notamment celles concernant le suivi et le soutien apportés aux élèves fragiles.

Poursuivre la différenciation pédagogique, le développement de l'ENT, les modalités d'évaluation...

Poursuivre l'ouverture artistique, culturelle, scientifique et internationale.

Poursuivre les usages raisonnés du numérique.

Identifier les actions E3D des écoles du secteur pour aller vers une labellisation « E3D Territoire ».

I – 3 – 5 : Les différents axes retenus pour le projet d'établissement 2022-2027 :

Conforter la réussite de tous les élèves

Favoriser l'apprentissage d'une citoyenneté responsable

Développer les usages du numérique

Développer l'ouverture artistique, culturelle, scientifique et internationale

Projet d'établissement porté en annexe 1

Commentaires :

Le projet d'établissement peut être amendé à tout moment en fonction des évolutions de l'établissement et/ou du code de l'éducation.

Représentant de la commune : pourquoi si peu d'élève ont participé au questionnaire ?

Le chef d'établissement : la participation était libre et il a été fait plusieurs relances. Cependant le taux de participation est bon et en rapport avec la moyenne constatée de participation pour ce type de questionnaire.

VOTES		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
16	0	0

I – 3 – 6 : Contrat d'objectifs 2022 – 2027 :

Objectif N°1 : Mettre en place le dispositif « pHARe » de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire.

Objectif N°2 : Conforter les 4 parcours éducatifs présentés dans ce document avec une attention particulière sur le parcours Avenir.

Objectif N°3 : Conforter la communication vers les familles du collège et des écoles du secteur sur les activités réalisées au collège, notamment celles concernant le suivi et le soutien apportés aux élèves fragiles.

Contrat d'objectifs porté en annexe 2

Commentaires :

Le projet d'établissement peut être amendé à tout moment en fonction des évolutions de l'établissement et/ou du code de l'éducation.

VOTES		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
16	0	0

II : Affaires financières

II – 1 : Tarifs 2023

Locations

Location de salle :	aux entreprises	50,00 €	aux associations	30,00 €
Location de l'amphithéâtre :	aux entreprises	150,00 €	aux associations	100,00 €

Equipement de l'élève

Carnet de liaison : 2,50 € (en remplacement du 1^{er} qui est financé par le collège)

Carte de cantine : 5,00 € (en remplacement de la 1^{ère} qui est financée par le collège)

Restauration

Repas exceptionnel selon la demande de 4,90€ à 12€ (en fonction du coût réel)

Commentaires :

VOTES		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
16	0	0

II – 2 : Etat d'occupation des logements de fonction

Le collège dispose de trois logements de fonction de type F5.

Ceux-ci sont réservés prioritairement aux personnels qui doivent être logés pour nécessité absolue de service, soit :

- le Principal, le Principal-Adjoint et l'Adjoint-Gestionnaire

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de voter la grille d'occupation suivante :

- Logement n° 1 : M. RIGOUIN Benoît
- Logement n° 2 : Libre pour occupation à la nuitée ou mensuelle
- Logement n° 3 : Libre pour occupation à la nuitée ou mensuelle

Commentaires :

VOTES		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
16	0	0

II – 3 : Voyage à Dublin (Irlande)

1^{er} séjour : Du vendredi 10 mars 2023 au mercredi 15 mars 2023

2^{ème} séjour : Du vendredi 24 mars 2023 au mercredi 29 mars 2023

- Départ en début d'après-midi le 10 ou le 24
- Voyage en ferry de nuit de Cherbourg à Rosslare
- Transport jusqu'à Dublin, découverte de la ville et RDV avec les familles
- Deux jours de visites les 12 et 13 (ou 26 et 27) et la matinée du 14 (ou du 28)
- Départ pour le ferry en fin de matinée et visite du port de Rosslare
- Voyage en ferry de nuit et matinée. Arrivée collège vers 20h30 le 15 (ou 29)

Nombre de participants : 98
 Élèves : 90
 Accompagnateurs : 8
 Coût/ participant : 390,00 €

Coût total des séjours : 38 220,00 €
 Tarif élèves : 390,00 €
 Coût accompagnateurs : 390,00 €

RECETTES	
Participation des familles	
Participation des familles	30 830,00 €
Aides et subventions	
Conseil Départemental de la Mayenne	2 430,00 €
Communauté de communes du pays Château-Gontier	640,00 €
Dons	
Foyer socio-éducatif : 20 €/élève	1 200,00 €
Ressources propres	
Budget de l'établissement	0,00 €
Fonds de roulement	3 120,00 €
Autres (à préciser)	
TOTAL	38 220,00 €

DÉPENSES	
Transport/ voyageur	
Voyagiste	38 220,00 €
Repas et hébergement	
Visites	
Divers (à préciser)	
TOTAL	38 220,00 €

Commentaires :

L'adjoint gestionnaire : c'est moins cher que l'année dernière avec les mêmes prestations.

Le chef d'établissement : nous avons des élèves qui souhaitent faire leur carte d'identité mais les délais sont trop longs par rapport au départ.

Représentant de la communauté de communes : nous allons vous aider, on va faire notre maximum.

Représentant de parents : est-ce qu'il y a des enfants qui ne partent pas ?

L'adjoint gestionnaire : oui, pourtant les aides ne sont pas forcément sollicitées et par ailleurs certaines familles ne souhaitent pas laisser partir leurs enfants, pour rester en famille.

VOTES		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
16	0	0

II – 4 : Voyage à Schwerte (Allemagne)

Départ en Allemagne : du 27/02 au 07/03/2023

Réception des correspondants : du 09/05 au 17/05/2023

Élèves concernés : 52

- Germanistes de 4^{ème} (7)
- Germanistes de 3^{ème} (10)
- Erasmus + (27)
- Germanistes de 3^{ème} de Jean Rostand (8)

Commentaires :

Ce voyage reste à ce jour soumis à de nombreux aléas d'organisation. En cas de faisabilité, il sera soumis au vote du prochain CA.

II – 5 : Clés de répartition du Budget 2023

Voir annexe jointe.

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'Administration de définir les clés de répartition suivantes pour la construction budgétaire 2023 :

- Eau : 55% des factures concernées
- Électricité : 80% des factures concernées
- Gaz de ville : 35% des factures concernées
- Ordures ménagères : 42% des factures concernées
- Produits d'entretien : ligne dédiée aux achats directs pour le SRH minorée des coûts pris en charge par le CD53 (maintenance du logiciel de gestion des repas, contrôles du laboratoire d'analyses et collecte des graisses usagées)

Commentaires : Ces nouvelles clés de répartition font apparaître que le précédent calcul de contribution entre services était correct puisque la somme globale prélevée reste identique.

VOTES		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
16	0	0

II – 6 : Déspécialisation d'une subvention « manuels scolaires » 2018

Déspecialisation d'une subvention de 2018 du ministère de l'Éducation Nationale relative à l'achat de manuels scolaires pour un montant de 2 102,40 €

Commentaires : Pas de commentaire.

VOTES		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
16	0	0

III : Questions diverses

Un représentant des personnels : est-il prévu un rééquipement en salle multimédia ?

Le chef d'établissement : Le rééquipement dépend de la taille de l'établissement et nous sommes en deçà des 500 élèves. Nous nous rapprochons de la collectivité territoriale pour leur proposer d'abaisser ce seuil.

Ordre du jour épuisé, clôture à 19h56.

Le secrétaire de séance :

Le président de séance :

